



AUX MÉDECINS DE FAMILLE, URGENTOLOGUES ET OBSTÉTRICIENS/GYNÉCOLOGUES DE LA MONTÉRÉGIE

AUGMENTATION DES CAS DE SYPHILIS CONGÉNITALE

Au Québec, **trois cas de syphilis congénitale ont été déclarés en 2016** alors que cinq cas ont été déclarés entre 2000 et 2015. Aucun cas n'a été déclaré en Montérégie.

L'objectif de l'Organisation mondiale de la santé est d'éliminer la syphilis congénitale. Cette infection peut facilement être prévenue grâce au dépistage et au traitement précoce de la syphilis chez la femme enceinte.

Votre collaboration est essentielle pour limiter la transmission de la syphilis et contribuer à l'élimination de la syphilis congénitale.

ÉTAT DE SITUATION

La syphilis est en augmentation au Québec depuis 2001. Elle touche surtout les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes. Toutefois, de plus en plus de cas surviennent chez des **femmes en âge de procréer de toutes les régions du Québec**. Des données d'enquête épidémiologique ont révélé que 36 % des femmes infectées par la syphilis ne rapportaient aucun facteur de risque pour elle ou leur partenaire alors que 51 % avaient un partenaire à risque.

En l'absence de traitement, la syphilis pendant la grossesse peut conduire à une mortinaissance ou à un accouchement prématuré. La syphilis congénitale peut provoquer des atteintes neurologiques, hépatiques, cardiologiques, hématologiques ou osseuses. Un nouveau-né peut être infecté sans avoir de symptôme. Les manifestations peuvent se présenter plus tard.

RECOMMANDATIONS

1. Les femmes en âge de procréer (voir l'outil [ITSS à rechercher selon les facteurs de risque décelés](#))

- Évaluer les facteurs de risque chez les femmes en âge de procréer et offrir le dépistage selon les facteurs de risque décelés notamment, aux femmes ayant un partenaire anonyme ou plus d'un concurrent au cours de la dernière année, aux travailleuses du sexe, aux femmes originaires d'une région où les ITSS sont endémiques et aux femmes dont le partenaire a des comportements à risque.
- Remettre la brochure [Enceinte ou vous pensez le devenir... Et les infections transmissibles sexuellement et par le sang ?](#)

2. Les femmes enceintes (Voir l'outil [ITSS à rechercher selon les facteurs de risque décelés](#))

- Offrir systématiquement le dépistage de la syphilis et des autres ITSS lors du bilan prénatal. (Voir l'outil [ITSS à rechercher selon les facteurs de risque décelés](#) et [Que doit savoir une femme enceinte à propos des tests de dépistage du VIH et des autres ITSS ?](#))
- Évaluer les facteurs de risque et les nouvelles expositions pendant la grossesse. En présence d'une exposition, de comportements à risque chez la femme enceinte ou chez son partenaire, répéter le dépistage au besoin plus d'une fois, mais au minimum une fois vers la 28^e semaine de grossesse et au moment de l'accouchement.
- Effectuer une recherche systématique des résultats de dépistage des ITSS au moment de l'accouchement. Si les résultats ne sont pas disponibles, offrir le dépistage de la syphilis et des autres ITSS.

3. Les nouveau-nés exposés ou infectés

- Inclure la syphilis congénitale dans le diagnostic différentiel de diverses présentations cliniques du nouveau-né.
- Traiter et réaliser un suivi sérologique après le traitement selon les [Lignes directrices canadiennes sur les infections transmissibles sexuellement](#).

RECOMMANDATIONS (suite)**4. Les personnes infectées**

- Traiter et réaliser un suivi sérologique après le traitement selon le [Guide sur le traitement pharmacologique ITSS : Syphilis](#), Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS).
- Sensibiliser la personne atteinte à l'importance de l'intervention préventive auprès de ses partenaires et la soutenir dans sa démarche. (Voir l'outil [Les partenaires sexuels, il faut s'en occuper !](#))
- **Identifier les partenaires sexuels à joindre en portant une attention particulière aux femmes enceintes ou en âge de procréer. Des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes peuvent également avoir des partenaires féminines.**
- Remettre la brochure [Entre caresses et baisers, une ITS s'est faufilée... Il faut en parler](#) et des [cartes de notification](#).
- Déclarer rapidement le cas à la Direction de santé publique de la Montérégie. À noter que, les informations demandées aux médecins sont essentielles afin de préciser le stade de l'infection et l'intervention de santé publique.

Par téléphone (durant les heures ouvrables) : 450 928-3231 ou 1 800 265-6213.

Par télécopieur : Transmettre le [formulaire de déclaration](#) au 450 928-3023.

Ces numéros sont réservés aux professionnels de la santé et ne doivent pas être utilisés par le public.

5. Partenaires asymptomatiques

- Dépister la syphilis.
- Dépister les autres ITSS selon les facteurs de risque.
- Traiter d'emblée, avant la réception du résultat et même si le résultat est négatif;
 - ✓ les partenaires sexuels des 90 derniers jours d'une personne atteinte d'une syphilis infectieuse, d'une syphilis latente tardive dont le titre est supérieur à 1:32
 - ✓ les partenaires sexuels des cas de syphilis infectieuse, d'une syphilis latente tardive dont le titre est supérieur à 1:32 même si le dernier contact remonte à plus de 90 jours, lorsque le suivi est incertain

LIENS UTILES

- Extranet - Direction santé publique de la Montérégie : (<http://extranet.santemonteregie.qc.ca/sante-publique/maladies-infectieuses/mi-itss/index.fr.html>)
- Fiche thématique ITSS 2015, Direction santé publique de la Montérégie : (<http://extranet.santemonteregie.qc.ca/sante-publique/maladies-infectieuses/mado.fr.html#Its>)
- Portrait des ITSS, INSPQ (<https://www.inspq.qc.ca/publications/2201>)